

# Prévenir les risques d'inondation des sous-sols

Le réseau d'assainissement de la Communauté urbaine de Strasbourg achemine les eaux usées et une grande partie des eaux pluviales vers les stations d'épuration.

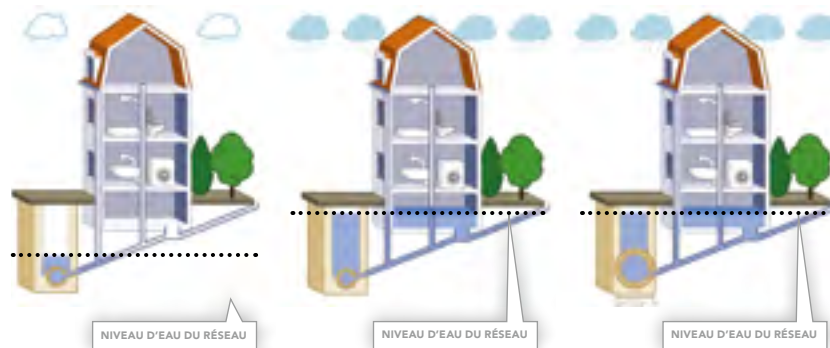
Les épisodes de fortes pluies ou des orages à caractère exceptionnels peuvent provoquer des ruissellements de voirie et une rapide montée du niveau des eaux dans les canalisations du réseau d'assainissement. Elles peuvent alors refluer dans les sous-sols ou les caves (principe des vases communicants) par les siphons, les regards etc. Augmenter le diamètre des conduites n'y changerait rien, l'inondation étant due à une hausse générale des niveaux d'eau.

Ce phénomène est amplifié en ville où l'eau de pluie a de plus en plus de mal à s'infiltrer naturellement dans le sol en raison de l'imperméabilisation des surfaces: bâtiments, voiries, parking.

La collectivité s'engage à réaliser un diagnostic et à vous apporter des conseils et solutions nécessaires.

## Préserver votre habitation des inondations

PRÉCIPITATION ET NIVEAUX DE L'EAU DES ÉGOUTS



Les eaux de pluie font monter le niveau dans les égouts. Par l'intermédiaire du branchement, les eaux vont refouler dans la cave par toutes les ouvertures situées en dessous du niveau de l'eau des égouts, selon le principe des vases communicants.

## Pour se protéger, se mettre en conformité

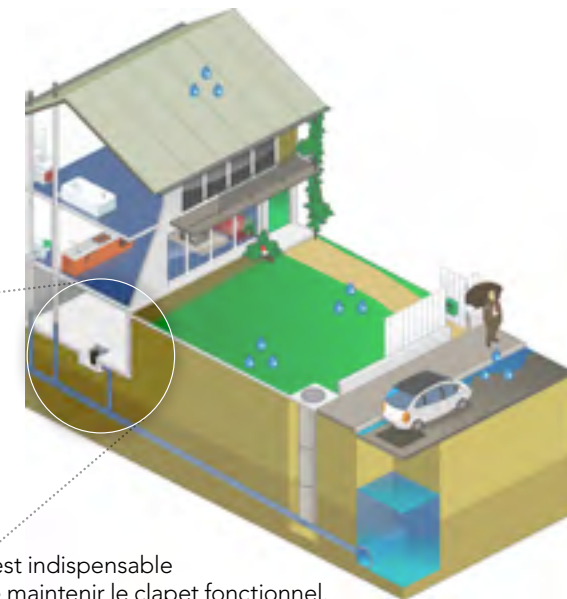
Il appartient aux riverains de prendre toutes les dispositions pour se protéger contre le refoulement.

Vérifiez que votre habitation est bien équipée d'un dispositif adéquat (clapet ou pompe de relevage).

Ce sont les seules protections efficaces, elles sont obligatoires dans toutes les habitations (art. 43 du règlement d'assainissement de la CUS).

## La protection des sous-sols sans garage

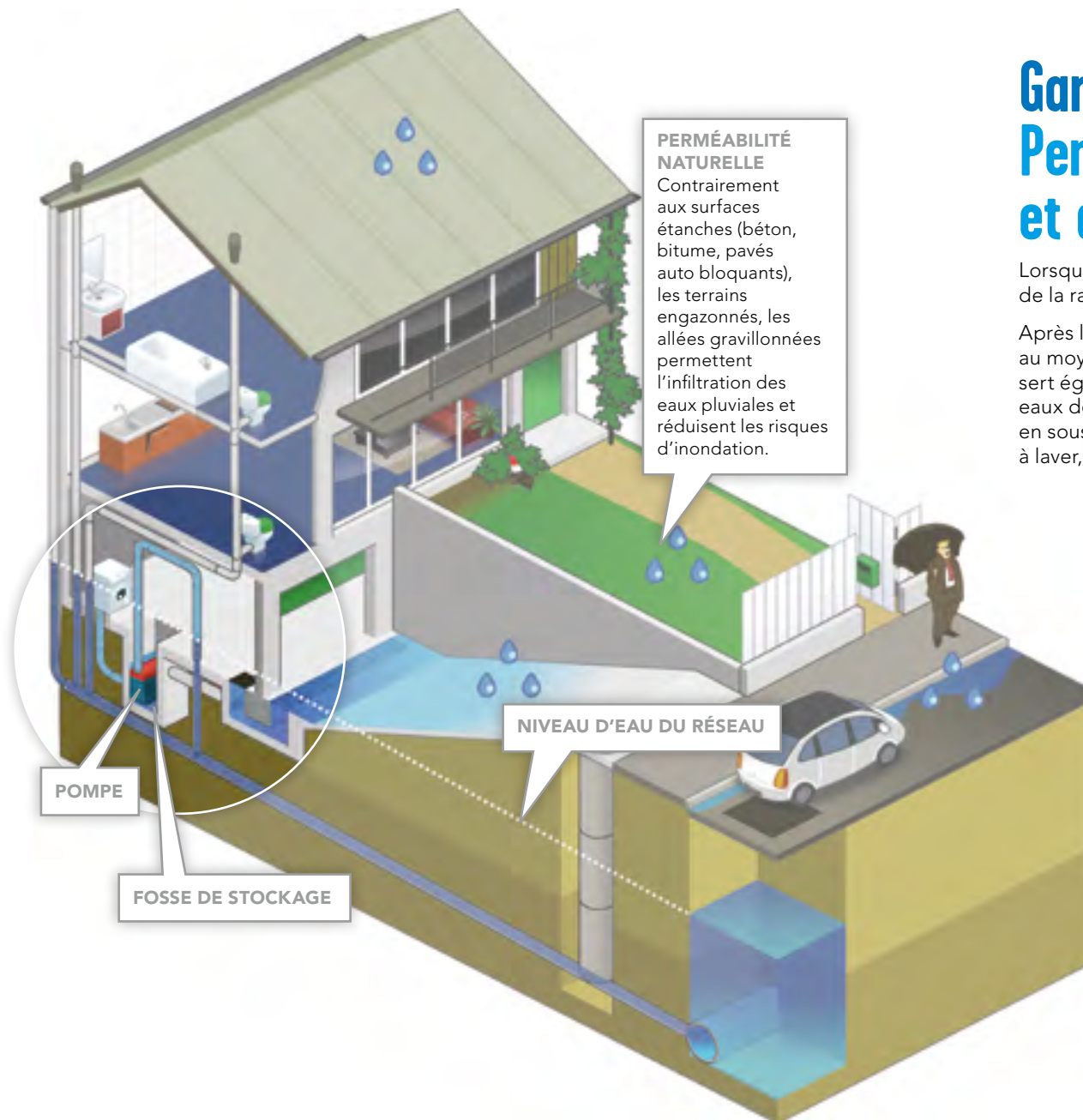
Dans le cas d'un sous-sol non aménagé et sans garage, le clapet anti-retour est toléré. Il est cependant moins performant qu'une fosse associée à une pompe. Son fonctionnement doit être régulièrement vérifié.



Il est indispensable de maintenir le clapet fonctionnel.

Pour cela, il faut:

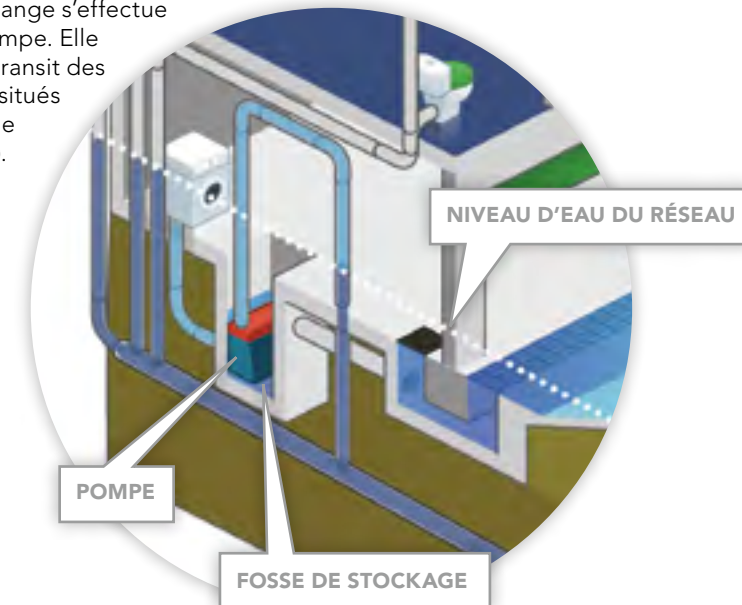
- vérifier périodiquement qu'aucun corps étranger ou dépôt n'obstrue le dispositif et que l'articulation est libre;
- s'assurer de la bonne étanchéité lors du remontage de la pièce de visite.



## Garage en sous-sol Pensez à l'installation d'une fosse et d'une pompe de relevage

Lorsque votre habitation possède un garage en sous-sol, les eaux pluviales de la rampe sont stockées dans une fosse de relevage.

Après la pluie la vidange s'effectue au moyen d'une pompe. Elle sert également au transit des eaux des appareils situés en sous-sol (machine à laver, sanitaires...).



### ATTENTION

> il est de votre responsabilité d'entretenir votre dispositif de protection contre les inondations de manière régulière. Dans votre intérêt nous vous conseillons d'effectuer une vérification du bon fonctionnement de vos installations à intervalle régulier et de façon systématique avant et pendant la période des orages, de mai à septembre.

# Limiter l'imperméabilisation de votre terrain

Limiter l'imperméabilisation des terrains et recourir à des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales réduit les risques d'inondation.

Contrairement aux surfaces étanches (béton, bitume, pavés auto bloquants), les terrains engazonnés, les allées gravillonnées permettent l'infiltration des eaux pluviales et réduisent les risques d'inondation.

## Les autres causes d'inondation

Dans le cas d'inondations liées à des épisodes pluvieux, un diagnostic du réseau, des installations privatives et de la voirie sera réalisé. Il donnera lieu à des travaux de renforcement si nécessaire.

Les fortes pentes et les profils de rues inadaptés peuvent également engendrer des inondations et faire l'objet, le cas échéant, de travaux d'amélioration.

Les coulées boueuses, la montée de la nappe phréatique ou des débordements de cours d'eau peuvent également être mis en cause. Mais, ce sont là des phénomènes naturels indépendants du réseau d'assainissement.

**Notre service se tient à votre disposition pour vous conseiller et vous assister dans la résolution du problème.**

**Bon à savoir**  
Les installations sanitaires intérieures inadaptées, défectueuses ou mal entretenues sont responsables de plus de 60 % des inondations !

### Pour contacter le service de l'assainissement

Tél. : 03 88 60 95 38

Fax: 03 88 60 98 39

Communauté urbaine de Strasbourg  
1 parc de l'Étoile  
67076 Strasbourg Cedex-France  
Site internet : [www.strasbourg.eu](http://www.strasbourg.eu)  
Téléphone: +33 (0)3 88 60 90 90  
Fax: +33 (0)3 88 60 91 00